Maizières lès-Metz

Service Technique

Le 1 - Place Victor Hugo
Tél : 03 87 80 11 71
Fax : 03 87 80 25 11
www.ville-maizieres-les-metz.fr
service-technique@maizieres-les-metz.fr

— — — Arrêté municipal —

Date : 28/10/2026	N° 7098 - 26-AT-0080
Objet : Circulation alternée	
COLAS France – NORD EST	
D52 et ROUTE DE MARANGE (D52) - Maizières-lès-Metz	

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature ,

VU la demande en date du 28/10/2026 émise par COLAS France – NORD EST demeurant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Axel VALLIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux REPRISE SUPERFICIELLES EN ENROBES POUR LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 09/11/2026 D52 et ROUTE DE MARANGE (D52),

Arrête

Article 1
Le 09/11/2026, la circulation est alternée par feux :

- D52
- ROUTE DE MARANGE (D52)
- 25 ROUTE DE MARANGE (D52)

.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS France – NORD EST.

Article 3
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ - B.P. 30240
57282 MAIZIÈRES-LÈS-METZ CEDEX
Tél. 03 87 80 44 31 - Fax. 03 87 51 77 16

Fait à Maizières-lès-Metz, le 28 octobre 2026

Par Délégation,
Phillipe POLLO

MAIRIE DE MAIZIERES-LES-METZ (Moselle) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Adjoint au Maire,

DIFFUSION:

- *COLAS France – NORD EST*
- *SDIS Caserne de Maizières-lès-Metz*
- *SDIS 57 arrêté de circulation*
- *Service communication de Maizières-Lès-Metz*
- *Brigade de gendarmerie de MLM*
- *Police municipale de MLM*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

C2 - COLAS GROUP INTERNAL: Employees and partners who need to know.